

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2025
PROVISOIRE EN ATTENTE DE VALIDATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 9
Membres présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Patrice CHAPPELLET, Michel FORAY,
Christiane GIRARD, Lina NOVEL CATIN,
Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS
Absent excusé : Clément JACQUEMMOZ (Pouvoir à Michel FORAY)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Intervention du Lieutenant Pascal HENRY, du centre de secours de Valgelon-La Rochette.
2. CŒUR DE SAVOIE : Fixation des montants des attributions de compensation pour l'année 2025
3. FORET : Convention constitutive du groupement de commande de l'Office National des forêts et certaines communes forestières du Département de La Savoie.
4. FORET : Demande de mise à disposition du fond d'amorçage afin de favoriser l'entretien des forêts en Savoie : Exploitation parcelle 21

Urbanisme – Travaux - Affaires Communales

INTERVENTION DU LIEUTENANT HENRY

*Le Centre d'Incendie et de Secours de Valgelon-La Rochette est composé de 32 pompiers.
Le centre a recruté 7 pompiers volontaires en 2024 et 2 en 2025.*

Le Centre d'Incendie et de Secours du Bourget en Huile est composé de 5 sapeurs-pompiers volontaires et assurent les 1^{er} secours dans les communes les plus éloignées de La Rochette. L'objectif de ce centre est de recruter des volontaires pour atteindre le nombre de 10 sapeurs-pompiers.

Pour devenir sapeur-pompier il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir 17 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs
- Résider légalement en France
- Jouir de ses droits civils.
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique correspondant aux missions effectivement confiées.

Une minute de silence est observée pour Andrée Girod et Simone Perrin.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2025 est approuvé à l'unanimité

1. CŒUR DE SAVOIE : FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2025. (DELIB 2025.03.01)

Conformément aux articles 1609 nonies C, I Bis et V 1°bis du Code Général des Impôts, au vu du rapport de la CLECT du 9 septembre 2021 suite au transfert de la compétence mobilité au 1er juillet 2021 soumis au transfert de charges et en l'absence de transfert de compétences au 1er janvier 2023 soumis à transfert de charges, il est proposé de fixer les montants définitifs des attributions de compensation 2025.

Concernant la commune de LA TABLE, le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2025 une attribution de compensation d'un montant de 28 606€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 fixé à 28606 €

2. FORET : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET CERTAINES COMMUNES FORESTIERES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE (DELIB 2025.03.02)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre des Communes Forestières de Savoie (COFOR 73), relatif au groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans le département de la Savoie et de la Haute Savoie pour l'achat de prestations d'exploitations forestières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'intégrer le groupement de commande et de signer « la convention constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêts – ONF-2025 » dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestation d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028 ; **ACCEPTTE** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées au marché d'achat de prestations d'exploitations forestières ;

3. FORET : DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DU FOND D'AMORCAGE AFIN DE FAVORISER L'ENTRETIEN DES FORETS : EXPLOITATION PARCELLE 21

Le Maire, expose au Conseil l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur 9 mois, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable. Le but de ce fonds est de favoriser la maîtrise d'ouvrage communale, favoriser l'entretien des forêts de montagne à rôles multifonctionnels tout en mobilisant du bois et contribuer à l'exploitation en zone à risque et qui sont aujourd'hui non entretenues.

La commune souhaite solliciter le fonds d'amorçage pour les frais liés à l'exploitation des bois de la parcelle 21 dont le montant des travaux d'exploitation est estimé à 26 036 €.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de la mise à disposition du fonds d'amorçage pour sa coupe de la parcelle 21 estimé à 800m3 dont une copie de la fiche d'assiette de coupe fournie par l'Office National des Forêts est jointe à la présente demande, pour un montant de 26 036€

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

ACCORDÉES

MAILLEFERT Florence	Les Curtets	Pose d'une toiture pour mise à l'abri d'une remise
DEBONIS Donato	Chef-lieu	Ravalement de façades

DÉPOSÉES

MAILLEFERT Florence	Les Curtets	Réparation et changement huisserie
GUIBERT Eric	Les Curtets	Pose d'une pergola
GUIBERT Eric	Les Curtets	Construction d'un abri de jardin
GAILLARD Marie Louise	Le Villard	Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre, changement volets bois existants, Clôture d'un terrain, palissade bois, création d'une terrasse de 15 m ²

PERMIS DE CONSTRUIRE

REFUSÉ

ARMAND Juliette	Chef-lieu	Transformation d'une grange en habitation
-----------------	-----------	---

TRAVAUX

EN COURS

RESEAU A.E.P. DES COTES (Tranche de sous la Roche aux Verollets)

Planning :	1ere quinzaine d'avril 2025	Courrier aux Entreprises non retenues
	2eme quinzaine d'avril 2025	Notification du marché
	Mai 2025	Préparation de chantier
	Juin 2025	Début des travaux (décalage en raison des intempéries)
	Septembre 2025	Fin des travaux

L'entreprise MANNO, titulaire du marché doit chiffrer les modifications apportées au projet.

PONT DE LA PROVENCHERE

Le dossier de consultation des entreprises sera mis en ligne fin de semaine 23.

EAUX PLUVIALES LES CURTETS

Les eaux pluviales des nouvelles constructions nécessitent la création d'un nouveau collecteur d'environ 41 ml a raccordé sur le réseau existant.

PARKING LES CURTETS

La création de deux places de stationnement sur la voie communale rue des Fontaines, face à l'impasse du Four est envisagée.

L'EPARAGE ET LE FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES

Travaux réalisés en trois jours par Yann Berger et l'employé communal avec le matériel de la commune.

AFFAIRES COMMUNALES

REGULARISATION GIRARD AU VILLARD :

Le chemin du bassin a été repositionné. La commune va devoir acheter une partie de la parcelle privée qui empiète encore sur le chemin rural.

Par ailleurs, sur ce secteur, il a été constaté que l'eau de la route de la montagne descend vers la construction. Il sera nécessaire d'intervenir pour relever la route ou de réaliser une traversée de route genre « renvoi d'eau »

REGULARISATION REPIDON :

Le géomètre est intervenu pour repositionner certaines bornes. Le poteau ENEDIS sera déplacé. Une fois ces travaux achevés, la commune devra procéder au repositionnement de la rue des Lavanchines.

TRANSFERT DE COMPETENCE EAU A LA COM-COM

Une présentation de la phase 3 de l'étude de transfert de compétence aura lieu le 5 juin 2025. Le transfert de compétences n'étant plus obligatoire, la commune de La Table n'aura plus obligation de transférer la gestion de l'eau potable à la Communauté de communes. La volonté de la commune reste cependant de ne pas conserver cette compétence et de faire porter soit par le syndicat des Eaux de La Rochette soit par la communauté de communes.

ALPAGE DU CHAMPET

Le GAEC du CHAMPET est arrivé début juin avec un berger responsable du troupeau.

Cette année, le cheptel est composé essentiellement de chèvres et de moutons. Des bovins arriveront début juillet. Le troupeau est accompagné par 8 Patous.

CHALET DE CHAMPENET

Le bail de location avec L'ACCA « Le Champet » sera signé dès réalisation de l'état des lieux.

RENOIS D'EAU ROUTES FORESTIERES

Le curage et le nettoyage des renvois d'eau des routes de forestières ont été réalisés bénévolement par les membres de l'ACCA « Le Champet ».

GRANGE MOUTARD AU CHEF LIEU

Pour faire suite aux négociations, la dernière proposition validée par le vendeur, s'élèverait à 27 000€.

La proposition se fait lors du prochain Conseil Municipal.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Après l'adoption par le parlement et l'avis favorable du Conseil Constitutionnel, la loi relative au changement de mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants a été promulguée le 21 mai 2025.

Cette réforme prévoit le remplacement du scrutin majoritaire plurinominal (panachage) jusque là en vigueur dans ces collectivités par un mode de scrutin proportionnel sur des listes paritaires.

FESTIVITES ESTIVALES

VIDE GRENIER

Vide grenier le 15 juin 2025, organisation le SEL

PAELLA A.C.C.A

Vente de paëlla à emporter le 29 juin 2025, sur le site du hangar communal à l'Etraz. Organisation ACCA « le Champet »

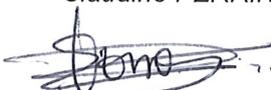
FESTIVAL REVINS'Y Ô PIC

Le 05 juillet 2025, organisation YAKA

Prochain conseil municipal lundi 7 juillet 2025 à 19h00

La séance est levée à 21h10

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

